

OPERATEUR DE PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR

Référentiel du Certificat de Parcours Acrobatique en Hauteur

S'ADRESSE AUX PERSONNES :

- Aimant le contact humain
- Etant apte médicalement
- Ayant + de 18 ans
- Etant en possession d'un brevet de secourisme.

DUREE DE LA FORMATION :

- 3 jours (soit 24 h)
- Stage de 120 h dans un parc (avec votre tuteur)

PRISE EN CHARGE :

- Possibilité de prise en charge par votre OPCO

LIEU DE LA FORMATION :

- **En INTRA**
- Dans votre Parc
- **En INTER**
- Suivant formation régionalisée

TARIF DE LA PRESTATION :

- **En INTRA**
2250,00 euros / groupe 9 maxi
- **En INTER**
360,00 par personne (hors hébergement)

INSCRIPTION :

Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne
3 la buidonnaire 73500 AUSSOIS
Tel : 06 76 17 32 07

Mail : contact@aubert-formations.com
Site : <http://aubert-formations.com>

anisme de Formation enregistré sous
le N° 82 73 01124 73
Auprès de la préfecture de région Rhône-Alpes



RAPPEL LEGISLATIF :

La formation des Opérateurs et des intervenants de Parcours Acrobatiques en Hauteur se fera en suivant les préconisations du référentiel métier et compétences du C.Q.P « Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur » mis en place par la **CPNEF des ELAC** (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels), ainsi que les préconisations de la norme **AFNOR NF EN 15567-2**

OBJECTIF :

Apprendre les différentes fonctions d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur en respectant le référentiel du CQP OPAH, de l'accueil des pratiquants à leurs départs en passant par la gestion du parc et des E.P.I et le secours si nécessaire.

PUBLIC :

- Personne se destinant à travailler comme Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Public en situation de handicap et personnes à mobilité réduite :
Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils concernant la compatibilité du handicap avec le contenu de la formation.
Merci de nous contacter pour étude de votre demande.

CONTENU :

1. Contenu Théorique

- Normes AFNOR : Les exigences pour la construction et l'exploitation
- Rappel sur les forces en action (facteur chute, force choc, tirant d'air).
- Présentation du concept d'un PAH
- Les Equipements de Protection Individuelle :
 - Durée de vie
 - Duré d'utilisation
 - Entretien
- Notion de droit civil et pénal
- Les Incidents et Accidents

2. Contenu Pratique

- Ouvrir et fermer le Parc et les différentes activités
- Accueillir, conseiller, Prévenir
- Procéder à l'équipement des visiteurs
- Apporter les informations nécessaires pour une bonne utilisation du matériel et des équipements
- Evaluer l'aptitude à évoluer en autonomie sur les différents parcours
- Veiller au respect des consignes de sécurité
- Donner l'alerte et apporter son aide
- Assurer la propreté du site et un entretien préventif
- Participer aux flux d'informations
- **Activité complémentaire : Evacuation**
 - Cas simples
 - Cas graves et urgents

3. Mode d'évaluation

- L'après-midi du troisième jour de stage sera consacrée à l'évaluation du stagiaire :
 - Sur les différents rôles d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur
 - Sur l'activité complémentaire : Evacuation
- Un livret de formation sera remis au stagiaire avec sa note du stage à la fin de la formation.

Alternance de formation pratique sur le terrain et théorique suivant les thèmes abordés.

L'accent sera surtout donné sur la pratique avec des mises en situations concrètes



METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.
Le contact avec les différents publics étant la base du métier, le stagiaire sera amené progressivement à s'exprimer clairement et distinctement devant le public par la répétition des briefings de sécurité

Partie Théorique : (3h00)

- Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.
- Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc.
- Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle

Partie Pratique : (16h00)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

Validation : (2h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

SUPPORT DONNE AUX STAGIAIRES :

Un fascicule sera remis à chaque stagiaire ayant participé à la formation. Ce fascicule comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les nœuds appris durant le stage

SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE :

Un rapport avec des photos prises durant la formation sera donné.

Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.

Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'habilitation de travail en hauteur.

ATTESTATION DE STAGE :

Une attestation individuelle de suivi de stage sera remise à l'employeur

CARNET DE FORMATION :

Un livret de formation sera remis au stagiaire afin qu'il puisse le remettre à son tuteur lors de la prise en charge de son stage pratique dans le parc de son choix. Il sera le lien entre l'organisme de formation, le tuteur dans le parc et la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation qui délivre le diplôme